

COMPTE RENDU DE LA CP DU 27 AVRIL 2017

❖ Il est décidé de retirer des services, compte tenu de leur ancienneté, 50 ordinateurs fixes et 2 ordinateurs portables. Ils ont été mis à la disposition de 5 associations et d'une commune. Nous recommandons une nouvelle fois aux associations et aux communes qui le souhaitent de nous solliciter lorsqu'ils ont des besoins en matériel informatique.

❖ Une loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Il oblige les Conseils départementaux à faire tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif étant de réduire ces émissions. Il résulte des études entreprises que le Conseil départemental de l'Oise a un bilan carbone de 115 188 tonnes équivalent de CO² ce qui représente une baisse de 10,5 % des émissions par rapport au précédent bilan. 61 % des émissions sont concentrées dans deux postes majeurs :

- Les déplacements de personnes (31 % des émissions).
- Les immobilisations de biens durables (30 % des émissions) qui proviennent en majorité du parc informatique et du patrimoine immobilier.

Les consommations d'énergie ne correspondent qu'à 11 % des émissions. Un débat s'est instauré à ce sujet : certains conseillers départementaux considérant que ce travail coûte de l'argent et n'est pas d'une grande utilité, d'autres estimant qu'au contraire cela incite les services à fournir des efforts qui permettent à terme d'atténuer le changement climatique. De toute façon la loi nous oblige à effectuer ce bilan.

❖ Un partenariat a été conclu avec le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Oise pour une manifestation d'envergure nationale qui sera organisée le 8, 9 et 10 septembre 2017 à MARGNY-LES-COMPIEGNE. Cette manifestation populaire autour de l'agriculture a pour objectif de mettre en exergue les savoir-faire locaux des agriculteurs et d'organiser une finale nationale du concours de labour. Les précédentes éditions de 2015 (en Moselle) et de 2016 (en Vendée) ont rassemblé plus de 100 000 participants. La subvention du département est de 40 000 €. Par ailleurs, nous aiderons pour la communication de l'événement, notamment par une campagne abribus et nous prêterons du matériel. Cette manifestation s'intitule « Terres de Jim ».

❖ Une convention a été passée avec l'Office National des Forêts pour l'accueil du public dans les forêts publiques de l'Oise. Ce partenariat est prévu pour une période de trois ans.

- 100 000 € sont prévus pour l'entretien des sites, des sentiers de randonnée et des routes forestières.
- 96 000 € sont prévus pour des travaux d'investissement.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes favorables à ce partenariat à condition que l'ONF facilite l'accueil du public et ne multiplie pas les zones interdites. Nous sommes

d'accord avec les demandes formulées par l'association Oise Nature qu'Eric de VALROGER a reçu récemment.

❖ Un assistant familial recruté par le département a été signalé par l'autorité judiciaire pour des éléments graves le mettant en cause. Le département avait également diligenté une enquête sociale qui démontrait que le comportement de l'intéressé interrogeait sur ses capacités à accueillir des enfants. La procédure judiciaire s'étant conclue par une décision de classement sans suite. Le tribunal administratif a annulé la décision de licenciement et a enjoint le département à réintégrer l'intéressé. Un protocole transactionnel a été conclu visant à verser ce dernier une indemnité de 51 000 €.

❖ Il a été décidé de renouveler notre participation financière à 14 épiceries sociales et solidaires. Parmi les bénéficiaires, l'épicerie sociale « Entr'aide contre l'exclusion à Compiègne » bénéficiera d'un financement de 14 000 €. Il convient de souligner en ces temps difficiles le rôle tout à fait essentiel de ces associations qui contribuent de manière efficace à la lutte contre l'isolement et la précarité. Au-delà de l'aide directe apportée pour se procurer à bas prix des produits alimentaires, d'autres actions sont également entreprises : reconstruction du lien social, autonomie, gestion budgétaire, santé,

❖ Une convention a été passée avec l'association Centre Ressources Lecture située à Compiègne pour définir les conditions d'utilisation de la subvention 2017 qui est de 20 416 €. Rappelons que cette association effectue un travail tout à fait remarquable pour favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire dans la vie quotidienne (par exemple lire et comprendre la notice d'un médicament), lire dans le monde du travail (par exemple comprendre et répondre à une annonce de Pôle Emploi), compter dans la vie quotidienne, l'informatique au quotidien,

❖ Il a été décidé d'acquérir une parcelle à CREVECOEUR-LE-GRAND pour un montant de 58 400 €. C'est sur ce terrain qu'un nouveau collège sera construit.

❖ Dans le cadre du développement de l'offre culturelle en direction des habitants des communes rurales, le Conseil départemental met en place le dispositif « culture en milieu rural – aide à la diffusion des spectacles en milieu rural » qui permet d'accueillir des spectacles de compagnies professionnelles de l'Oise dans des communes rurales jusqu'à 5 000 habitants.

Les compagnies professionnelles domiciliées dans l'Oise pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge allant jusqu'à 50 % maximum du coût du spectacle, étant précisé que le plafond de l'assiette subventionnable est de 5 000 €

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU CANTON DE COMPIEGNE 1

OFFICE CULTUREL DE COMPIEGNE : 500 € pour son fonctionnement

ASSOCIATION FESTIVAL DES FORETS : 45 000 €

ASSOCIATION POUR LA RENOVATION DE L'ABRI DU KRONPRINZ : 700 € pour l'organisation de festivités dans le cadre du centenaire les 3 et 4 juin à Nampcel

ATELIER MUSICAL INTERCOMMUNAL DE L'OISE : 49 000 €

SNC PALAIS DE COMPIEGNE : 20 000 €

UNION FRATERNELLE DES TIREURS DE TRACY LE MONT : 62 €

EVEIL DES BAMBINOUS : 190 € pour diverses activités 2017

UNION DEPARTEMENTALE FÉDÉRÉE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE L'OISE : 2 500 € pour diverses activités 2017

ASSOCIATION CYCLISTE DE MARGNY LES COMPIEGNE : 1 400 € pour l'organisation de 5 courses au cours de l'année 2017

OFFICE DES SPORTS DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE : 3 000 € pour l'organisation de la 12^{ème} édition du décastade le 1^{er} juillet 2017, au bassin des Muids à Choisy au Bac

VIE AU GRAND AIR D'ATTICHY : 300 € pour l'organisation de l'épreuve de lancer de poids, disque et javelot

Aide à la rémunération d'un entraîneur et soutien à l'accueil des sportifs handicapés pour les associations

Groupement Employeur Picardie Entraînement Physique : 2 558 €

Activités Loisirs pour adultes de Choisy au Bac : 4 365 €

Association Football Club de Compiègne : 2 723 €

Association pour le Sport « la culture et les loisirs de Rethondes » : 779 €

Association pour le Tennis à Margny : 1 942 €

Centre Equestre Saint-Victor : 2 629 €

Cercle des Nageurs des communes de l'Attichois : 5 563 €

Association Gym et Loisirs de Clairoix : 1 842 €

Maestria Twirling Club de Compiègne : 296 €

Margny Sports et Loisirs : 1 621 €

Ring Olympique Compiégnois : 150 €

Association Tennis Club de Choisy au Bac : 5 654 €

Twirling Club Margnotin : 352 €

Vie au Grand Air de Compiègne : 8 772 e

Collèges – forfait d’externat – année scolaire 2016-2017 – part « personnel » et part « matériel »

Collège Jean-Paul II : 341 507 €

Institut Sévigné : 111 642 €